



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 25/09/12

Reçu en Préfecture le : 25/09/12
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 24 septembre 2012
D-2012/433

Aujourd'hui 24 septembre 2012, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI, *Mr Josy REIFFERS (présent jusqu'à 17h40); Mme Alexandra SIARRI (présente jusqu'à 18h05)*

Excusés :

Monsieur Jean-Charles PALAU, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Chafika SAILOUD, Madame Béatrice DESAIGUES

Silo des Grands Hommes, résiliation partielle du bail emphytéotique conclu avec l'Etat. Décision. Autorisation.

Monsieur Hugues MARTIN, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par acte en date du 9 novembre 1990, la Ville a consenti à l'Etat un bail emphytéotique d'une durée de 99 ans portant sur des locaux d'archives situés dans le centre commercial des Grands Hommes (lot 15) avec des places de parking (lots 11 et 33) ainsi que les bureaux de la Chambre des Comptes d'Aquitaine situés cour Mably, le tout ayant pour assise cadastrale les parcelles KO 179 et KO 267.

Les locaux d'archives sont devenus inutiles à la Chambre des Comptes qui les a remis à la Division Domaine de la Direction Régionale des Finances Publiques d'Aquitaine.

Cette dernière, par lettre recommandée du 21 mars 2012, a notifié son intention de procéder à l'aliénation des droits réels (droits du propriétaire le temps du bail) restant à courir portant sur le lot 15 estimé à 76 950 € dans un rapport de France Domaine en date du 10 février 2012.

Ce lot comporte 5 niveaux disposés dans le silo du parking des Grands Hommes pour une surface utile de 1 350 m². Il est libre de toute occupation.

Sa situation centrale et l'espace d'archivage qu'il représente présentent un intérêt pour la Ville qui a fait part à l'Etat de son intention de se porter acquéreur des droits réels restant à courir sur ce lot.

En conséquence nous vous demandons Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

Décider

- la résiliation partielle du bail emphytéotique conclu avec l'Etat en ce qui concerne le lot 15 de l'état descriptif de division en volumes du centre commercial des Grands Hommes,

- le versement d'une somme de 76 950 € correspondant à la valeur des droits restant à courir à laquelle s'ajouteront les frais d'acte.

Autoriser Monsieur Le Maire à signer l'acte de résiliation partielle du bail emphytéotique et tous les documents afférents à cette opération y compris tous documents d'urbanismes qui pourraient s'avérer nécessaires.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 septembre 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Hugues MARTIN